

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)**

N° BIEP DE DIFFUSION 2020-518462

Intitulé du poste : **Professeur des ENSA**

Groupe de discipline : Sciences et Techniques pour l'Architecture
(STA)

Discipline : Outils Mathématiques et Informatique **(OMI)**

Catégorie : **1**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Professeur**

Code Corps : *PROFARCH*

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B
et Enseignant praticien du supérieur DCAO - RCH03A**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
60 avenue de Constantine, CS 12636, 38036 Grenoble cedex 02

Missions et activités principales :

L'ENSA Grenoble recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence en pratique et culture numérique pour l'architecture. L'enseignant(e) chercheur(e) devra contribuer à la consolidation et à la diversification des savoirs et savoir-faire en termes de culture technique et critique du numérique en général et dans l'enseignement du numérique pour la conception architecturale et urbaine en particulier.

Ce poste vise à renforcer une des orientations scientifiques de l'ENSAG (dossier HCERES) à savoir ici les enjeux de transition numérique.

Charges pédagogiques :

- En licence l'enseignant(e) chercheur(e) participera à la coordination des équipes pédagogiques et organisera des enseignements sur les thématiques de la représentation, de la modélisation, de la fabrication numérique, de la modélisation architecturale et urbaine, de la cartographie, en collaboration active avec les enseignants des champs ATR et TPCAU notamment.
- En cycle master, l'enseignant(e) chercheur(e) participera aux enseignements de séminaire en lien avec un parcours de master. Par ailleurs, il/elle proposera un cours théorique en relation avec les enjeux contemporains des technologies numériques.

L'enseignant(e) chercheur(e) envisagera son enseignement à travers la transmission d'une part d'un savoir-faire en lien avec l'instrumentation numérique de la conception, et d'autre part d'un savoir théorique sur les cultures numériques et les enjeux socio-techniques qui les accompagnent.

L'enseignant(e) chercheur(e) portera une réflexion sur la structuration du champ et apportera son expertise sur les modalités d'enseignement hybride et la pédagogie numérique.

Évaluation des enseignements :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble a mis en place une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants. Tout enseignant de l'école est tenu de respecter cette procédure et d'en faire un outil permettant d'améliorer le contenu et l'organisation des enseignements dispensés à l'École.

Participation au collectif :

La personne recrutée sera tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- La participation aux réflexions spécifiques au champ STA-OMI au sein de l'établissement en collaboration active avec les autres champs concernés par la transition numérique, et notamment TPCA, VT, ATR, STA-CIMA.
- La participation au débat ouvert sur l'enseignement à distance, dépassant les seuls enjeux numériques.
- La participation aux réflexions spécifiques à la pédagogie expérientielle qui singularise l'ENSAG
- L'intégration dans le champ des thèmes stratégiques pour l'ENSAG, identifiés dans le cadre de l'évaluation HCERES : transition socio-écologique, transition numérique, apprentissage expérientiel, justice spatiale, interventions dans l'existant, médiation ...
- L'encadrement des mémoires, des stages, des césures, des mobilités, etc.
- L'encadrement des rapports d'études.
- La participation à l'encadrement de Projets de Fin d'Études (PFE)
- La participation aux jurys d'UE, de semestres, d'années, de fin de cycle.
- L'implication dans les projets, instances et commissions de l'école.
- Le rayonnement de l'école à diverses échelles (partenariats académiques, avec les territoires et avec les milieux professionnels).

Place et poids de la discipline dans l'école :

Le champ STA-OMI représente actuellement 6,5 ETP soit 12% du nombre d'ETP et d'ETPT sous statut État. Ce programme est en cours d'actualisation. La place du numérique fait l'objet d'un chantier spécifique instruit par la CFVE. L'objectif partagé par le corps enseignant et souhaité par les étudiants est une meilleure articulation des enseignements STA-OMI avec l'enseignement du projet dans toutes ses dimensions (modélisation, représentation, communication, simulation des ambiances, simulation des conditions de confort et des structures, maîtrise du *work-flow* et du continuum conception-fabrication en architecture).

Projet scientifique :

L'enseignant(e)-chercheur(e) devra, avec ses propres productions, venir renforcer les travaux et les activités scientifiques d'une équipe scientifique de l'école. Il est souhaité qu'il/elle participe à l'animation de réseaux scientifiques habilités dont l'école est porteuse. Il/elle contribuera, avec ses collègues du même champ, mais aussi des autres champs, au renforcement des liens entre enseignement et recherche, en particulier sur le sujet des démarches et processus de conception architecturale et urbaine.

L'enseignant(e)-chercheur(e) inscrira ses activités de recherche au sein de l'équipe MHA (Méthodes et Histoire de l'Architecture).

Il est attendu de l'enseignant(e)-chercheur(e) un investissement fort dans l'animation de la recherche en général et dans l'encadrement doctoral en particulier.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Compétences principales mises en œuvre :

Titres, diplômes :

- HDR

Compétences requises :

- Faire état d'une attitude critique et d'un engagement sur les mutations environnementales et sociétales qui accompagnent notre entrée dans le XXI^e siècle, dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et de la pratique professionnelle.
- Faire état d'une capacité à proposer et mettre en œuvre des modes pédagogiques réflexifs et/ou expérientiels s'inscrivant dans les orientations stratégiques et la culture d'école de l'ENSAG.
- Disposer d'une culture ouverte du projet et d'une approche plurielle de la pratique du projet de bâtiment, de son histoire, de ses technologies, de ses acteurs et de leurs savoir-faire.
- Savoir travailler en collaboration au sein d'une équipe aux disciplines et compétences plurielles. L'attention du/de la candidat.e est attirée sur le fait que les projets pédagogiques et de recherche devront être montés en étroite collaboration avec les ressources et les projets d'enseignement et de recherche déjà présents au sein de l'ENSAG en œuvrant à leur développement.
- Capacité à produire une réflexivité sur l'enseignement de la discipline en ENSA.
- Autonomie dans le montage et la conduite d'enseignements.

Expérience souhaitée :

- Attester d'une expérience solide de l'enseignement et de la recherche.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- Avoir des capacités d'écoute et de dialogue, d'animation de projets.
- Savoir s'intégrer dans une équipe pédagogique aux compétences complémentaires et collaborer en bonne intelligence.
- Être bienveillant, en particulier avec les étudiants.

Environnement professionnel :

Forte de l'expérience de praticiens et d'enseignants-chercheurs confirmés, l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) offre à ses étudiants un enseignement à la fois professionnalisant et universitaire alliant théorie, pratique et expérimentation.

Elle a le souci de former des architectes à la fois critiques et constructifs, préparés à l'évolution des métiers et à la diversité des modes d'exercice, ouverts aux questions sociales et environnementales. Pour cela elle développe une pédagogie innovante par l'approche virtuelle et analogique du projet mais également par l'expérimentation permettant de conjuguer étroitement conception et réalisation. Ses domaines d'excellence couvrent les ambiances, les cultures constructives, la montagne, l'adaptation à la transition écologique & solidaire, la pédagogie expérientielle, le numérique, la médiation.

Reconnue comme un lieu majeur de la recherche en architecture, l'école sait déployer une capacité très forte à répondre à des appels à projets, nouant ainsi des partenariats diversifiés.

L'ENSAG est membre fondateur des Grands Ateliers Innovation Architecture, plateforme d'expérimentation à

échelle 1. Elle porte également la chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » ainsi que trois chaires partenariales d'enseignement et de recherche en architecture labellisées par le Ministère de la Culture : « Digital RDL (Research by Design Laboratory) », « Habitat du Futur », « Territorialisation ». L'ENSAG porte un Réseau Scientifique Thématique, le « Réseau International Ambiances ». Par ailleurs l'ENSAG est la seule école d'architecture à porter un laboratoire d'excellence (Architecture, Environnement et Cultures Constructives).

L'ENSAG est un établissement public à caractère administratif d'enseignement supérieur sous double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France habilitées à délivrer le diplôme d'État d'architecte. Elle dispense deux formations post-master : un DSA sur les architectures de terre et l'HMONP (100 ADE par an), et un master interdisciplinaire sur le Design.

L'école est aussi caractérisée par une vie étudiante dynamique. Elle compte sept associations en son sein.

Elle est un établissement-composante de l'Université Grenoble Alpes, établissement expérimental créé au 1^{er} janvier 2020, car partenaire de l'initiative d'excellence « Grenoble Université de l'Innovation ». Elle a développé à ce titre de très nombreuses collaborations pédagogiques et scientifiques.

Dans la suite de l'évaluation par l'HCERES et de son accréditation, la nouvelle offre de formation de l'école sera déployée à partir de la rentrée 2021.

L'école en chiffres : 950 étudiants, 238 enseignants chercheurs et intervenants, 47 personnels administratifs et d'appui, 3 unités de recherche dont une UMR, une 40^{aine} de doctorants, une 60^{aine} d'accords de mobilité internationale

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, depuis longtemps engagée dans une démarche de recherche architecturale et urbaine, est reconnue comme un pôle important de la recherche architecturale. L'école de Grenoble est repérée pour son potentiel de recherche et d'expérimentation, ses orientations thématiques et sa capacité à assurer des coopérations scientifiques, culturelles et professionnelles à l'échelle régionale comme internationale. Elle accueille trois équipes de recherche, toutes membres de l'école doctorale "Sciences de l'Homme du Politique et du Territoire" de l'Université Grenoble Alpes :

- Architecture Environnement et Cultures Constructives, équipe d'accueil porteuse du Labex éponyme, dont l'objectif est de participer à la théorisation de la « recherche par le projet » en s'appuyant sur des travaux organisés selon 7 axes thématiques. Quatre au sein de l'équipe Cultures Constructives : 1. Précédents et projet ; 2. Transitions et transformation ; 3. Territoires, construction sociale et matérialité ; 4. Établissements humains et milieux contraints. Trois au sein de l'équipe CRAterre : 1. Habitats ; 2. Matériaux ; 3. Patrimoines
- le Cresson, équipe grenobloise de l'unité mixte de recherche Ambiances Architectures Urbanité (UMR CNRS/Ecole Centrale de Nantes/Ensa Grenoble et Nantes n°1563) dont les recherches sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités.
- Méthodes et Histoire de l'Architecture, équipe d'accueil, structurée autour de deux axes : l'histoire critique de l'architecture et les outils et méthodes de la conception architecturale et urbaine.

L'ENSAG est engagée dans l'IDEFI amàco (atelier matières à construire).

Liaisons hiérarchiques : sous l'autorité de la Directrice

Liaisons fonctionnelles : avec l'ensemble de la communauté enseignante, avec l'ensemble de l'administration, avec les partenaires académiques, industriels et issus des territoires

Perspectives d'évolution : selon filière et corps d'appartenance

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : poste à pourvoir pour la rentrée universitaire 2021/2022

Modalités de recrutement :

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Grenoble.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 30/11/2020